

SÉANCE DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Damien Chappuis (PCSI), Josiane Daepf (PS), Loïc Dobler (PS), Magali Rohner (VERTS), Philippe Rottet (UDC), Romain Schaer (UDC) et Alain Schweingruber (PLR).

Suppléants : Blaise Schüll (PCSI), Valérie Bourquin (PS), Fabrice Macquat (PS), Anselme Voirol (VERTS), Lionel Montavon (UDC), Jean Lusa (UDC) et Michel Tobler (PLR).

(La séance est ouverte à 14.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département des finances (suite)**14. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019** (suite)

Propositions d'amendements :

Fonctionnement :

14.01 Rubriques xxx.3010.00 et suivantes (ensemble des services) – SRH / Traitement du personnel et charges sociales

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique xxx.3010.00 et suivantes : 0 franc

Rubrique xxx.4612.00 (part communale) : 0 franc

Minorité de la commission :

Indexation des traitements du personnel de l'Etat au renchérissement de 0.6%

Rubrique xxx.3010.00 et suivantes : 1'600'000 francs

Rubrique xxx.4612.00 : -450'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission ainsi celle de la minorité de la commission recueillent chacun 29 voix ; la présidente tranche en faveur de la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission qui est dès lors acceptée par 30 voix contre 29.

14.02 Rubriques 101.3010.00 et suivantes (page 86) – GVT / Engagement de conseillers personnels

Gouvernement :

Projet de budget inchangé, engagement de cinq conseillers personnels dès août 2019.

Rubrique 101.3010.00 : 1'016'900 francs

Rubrique 101.3050.00 : 149'900 francs

Rubrique 101.3051.00 : 196'200 francs

Rubrique 101.3053.00 :	3'500 francs
Rubrique 101.3054.00 :	60'700 francs
Rubrique 101.3055.00 :	22'700 francs

Commission :

Pas d'engagement de conseillers personnels en 2019, soit 360'500 francs en moins.

Rubrique 101.3010.00 :	720'200 francs
Rubrique 101.3050.00 :	131'200 francs
Rubrique 101.3051.00 :	163'400 francs
Rubrique 101.3053.00 :	2'900 francs
Rubrique 101.3054.00 :	52'200 francs
Rubrique 101.3055.00 :	19'500 francs

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 50 voix contre 3.

14.03 Rubriques 105.3xxx.00 (pages 85 et 87) – Imputation comptable de l'Unité d'accueil de Moutier

Gouvernement et commission :

Suite à la décision de la préfecture du Jura bernois, il est renoncé à l'ensemble des mandats et au renouvellement du poste de chef de l'Unité d'accueil de Moutier. Ceci implique une réduction des charges nettes de 793'400 francs à 454'000 francs. Parmi les 454'000 francs, 75'000 francs sont consacrés à la veille du dossier et le solde de 379'000 francs correspond aux compétences affectées de manière centralisée, comme unité de projet, au Secrétariat de la Chancellerie d'Etat.

Rubrique 105.3xxx.00 :	75'000 francs
Rubrique 105.4260.00 :	0 franc
Rubrique 105.4894.00 :	- 75'000 francs
Rubrique 100.3010.00 à 3050.00 :	1'582'800 francs

Cette proposition est acceptée tacitement.

14.04 Rubrique 730.3130.00.10 (page 106) – POC / Cotisations à des associations

Gouvernement et commission :

Suppression de la contribution à l'infrastructure eCall 112 (34'500 francs)

Rubrique 730.3130.00.10 :	204'500 francs
---------------------------	----------------

Cette proposition est acceptée tacitement.

14.05 Rubriques 305.3635.00, 305.3705.00 et 305.4700.00 (pages 117 à 119) – Subventions fédérales LPR

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.3635.00 :	1'000'900 francs
Rubrique 305.3705.00 :	1'200'000 francs
Rubrique 305.4700.00 :	-1'200'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des subventions fédérales LPR, impliquant une augmentation identique de la part cantonale.

Rubrique 305.3635.00 :	1'400'900 francs
Rubrique 305.3705.00 :	1'600'000 francs
Rubrique 305.4700.00 :	-1'600'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 8.

14.06 Rubriques 305.3634.06 et 305.4510.06 (pages 117 et 119) – Dépenses à charge du fonds du tourisme

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.3634.06 :	1'100'700 francs
Rubrique 305.4510.06 :	-260'700 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des dépenses à 122'000 francs pour maintenir le budget 2018.

Rubrique 305.3634.06 : 1'222'700 francs

Rubrique 305.4510.06 : -382'700 francs

La proposition de la minorité est retirée.

14.07 Rubrique 305.4510.06 et 305.4600.06 (page 119) – Recettes en faveur du fonds du tourisme

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.4510.06 : -260'700 francs

Rubrique 305.4600.06 : -890'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des recettes de 202'000 francs, soit maintien du montant au budget 2018, suite aux effets probables de la révision de la loi sur les jeux d'argent.

Rubrique 305.4510.06 : - 58'700 francs

Rubrique 305.4600.06 : -1'092'000 francs

La proposition de la minorité est retirée.

14.08 Rubrique 320.3634.00 (page 122) – ECR / Fondation rurale interjurassienne

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 320.3634.00 : 4'089'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de 70'000 francs de la contribution à la FRI pour assurer le suivi par la Station phytosanitaire du plan de réduction de l'utilisation de tous les pesticides de 50 %.

Rubrique 320.3634.00 : 4'159'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 19.

14.09 Rubrique 770.3010.00 et suivantes (page 178) – SDI / Traitement du personnel

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 770.3010.00 : 4'214'900 francs

Rubrique 770.3050.00 : 266'800 francs

Rubrique 770.3051.00 : 378'200 francs

Rubrique 770.3053.00 : 8'300 francs

Rubrique 770.3054.00 : 118'900 francs

Rubrique 770.3055.00 : 44'700 francs

Minorité de la commission :

Renoncement à l'augmentation du budget prévue pour l'engagement de 3 EPT pour les projets de digitalisation.

Rubrique 770.3010.00: 3'902'000 francs

Rubrique 770.3050.00 : 247'100 francs

Rubrique 770.3051.00 : 354'000 francs

Rubrique 770.3053.00 : 7'700 francs

Rubrique 770.3054.00 : 110'000 francs

Rubrique 770.3055.00 : 41'400 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 26.

Investissements :

14.10 Rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 (page 187) – SDT / Subventions à l'assainissement et l'encouragement énergétique

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 400.5670.01 : 2'888'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'228'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de la charge nette cantonale de 660'000 à 780'000 francs, soit identique au budget 2017, induisant également une augmentation de la subvention fédérale de 232'000 francs.

Rubrique 400.5670.01 : 3'240'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'460'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 22.

14.11 Rubrique 530.5060.00 (page 203) – OCS / Véhicules et appareils

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 530.5060.00 : 0 franc

Minorité de la commission :

Remplacement d'un minibus.

Rubrique 530.5060.00 : 50'000 francs

La proposition de la minorité est retirée.

14.12 Rubrique 600.4894.00 (page 166) – TRG / Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, pas de prélèvement sur la réserve de politique budgétaire.

Rubrique 600.4894.00 : 0 franc

Minorité de la commission :

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire du montant nécessaire au respect du frein à l'endettement.

Rubrique 600.4894.00 : *(montant à préciser en fonction des décisions prises précédemment)*

Le frein à l'endettement étant respecté, la proposition de minorité est caduque.

Les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 46 députés.

15. Question écrite no 3074

Fusions de communes : où en est-on ?

Jean-Daniel Tschan (PCSI)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'environnement

16. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 54 députés.

17. Arrêté octroyant un crédit à l'Office de l'environnement destiné à financer la revitalisation de l'Allaine en aval de Grandgourt et un crédit au Service des infrastructures destiné à financer la réalisation de la liaison cyclable Grandgourt–Buix (La francovélosuisse)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 57 députés.

**18. Motion no 1223
Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR)
Lionel Montavon (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1223 est acceptée par 59 députés.

**19. Motion no 1224
Stop définitif au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne
Christian Spring (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1224 est acceptée par 30 voix contre 25.

Département de l'économie et de la santé


22. Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts – premier volet

Au vote, la réponse du Gouvernement est approuvée par 51 députés.


La séance est levée à 18.45 heures.

Delémont, le 20 décembre 2018

La présidente :
Anne Froidevaux



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître



- Annexes :
- Motions nos 1242 et 1243
 - Postulat no 396
 - Interpellations nos 892 et 893
 - Questions écrites nos 3115 à 3120